

[N° 2 | FÉVRIER 2024]

An aerial photograph of a town, likely Grolleey, with a green gradient overlay. The town features a mix of residential and commercial buildings, a church with a steeple, and a road winding through the center. The background shows rolling hills under a hazy sky.

GROLLEEY

I N F O R M A T I O N S

Sommaire

- 3** Mot du Syndic
- 4** Le Conseil général
- 5** Décisions du Conseil général
- 6** Le Conseil communal et dicastères
- 19** Informations communales
- 24** Divers

Impressum

Tirage: Publication éditée 2 à 3x par an à 1000 exemplaires

Éditeur: Commune de Grolley - **Tél.:** 026 476 03 60

Site web: www.grolley.ch - **E-mail:** commune@grolley.ch

Graphisme: Effet-i-media - www.bepbep.ch

Photos: Commune de Grolley - Benoît Perriard - Bruno Hayoz - Laurent Crottet de Parallaxe

Impression: media f imprimerie SA



Mot du Syndic



Chères Citoyennes, chers Citoyens,

Ce bulletin est l'occasion pour le conseil communal de vous transmettre les informations et actualités de notre commune et de faire une rétrospective sur les événements qui ont marqué notre commune.

C'est également pour nous l'occasion de vous informer sur les projets en cours et sur les décisions prises lors de la dernière séance du conseil général qui a eu lieu le 12 décembre 2023.

Chaque année, la séance du mois de décembre est consacrée à la présentation du budget établi pour l'année suivante. Devant répondre à une proposition des membres du conseil général de baisser le coefficient d'impôts à 79 %, le conseil communal a présenté un budget avec un coefficient à 82 % et le même budget avec un coefficient à 79 %. Les membres du conseil général ont accepté le budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2024 avec un coefficient d'impôts à 79 %.

Certes, une baisse du coefficient d'impôts profite à toutes les citoyennes et citoyens mais elle prive le ménage communal de rentré fiscale supplémentaire et péjore encore plus le résultat du budget 2024 et la capacité financière de la commune.

Dans toutes les communes fribourgeoises, la population comme les autorités communales s'étonnent de la différence des résultats entre le budget et les comptes. Lors de l'élabo-

ration du budget, le principe de prudence doit être appliqué. Selon l'autorité de surveillance des finances communales (Service des communes), les recettes extraordinaires ne sont qu'une hypothèse qui ne peut pas être prise en compte dans la planification. Vous pouvez constater que la majorité des communes fribourgeoises affichent un résultat budgétaire négatif ; pourtant, une grande majorité également annonce des bénéfices au printemps. Ce delta entre budget et comptes est pareil pour l'Etat de Fribourg.

L'année 2024 sera une année très importante et le vote du 3 mars 2024 sera déterminant pour l'avenir des communes de Grolley et Ponthaux.

Chères Citoyennes, chers Citoyens, vous serez appelés à voter sur la fusion de Grolley et Ponthaux et ce sera pour vous l'occasion d'exprimer votre avis sur ce projet de fusion.

Le conseil communal vous recommande de voter « oui » à la fusion des communes de Grolley et de Ponthaux. Ainsi, la nouvelle commune sera plus forte, apte à assumer les défis futurs, les investissements en cours ou projetés et assurer la qualité des services tout en développant des nouvelles prestations pour ses citoyennes et citoyens. ■

Christophe Prétet
Syndic

Le Conseil général

Mot de la présidente

Chères habitantes et chers habitants des villages de Grolley et Corsallettes,

Nous voici déjà au milieu de la 1^{ère} législature du Conseil général de Grolley. Depuis sa création, en mai 2021, les 30 conseillers généraux en qui vous avez placé votre confiance s'investissent pleinement pour notre Commune. Ils examinent attentivement les différents dossiers, en débattent, défendent avec force vos préoccupations - dans le respect des compétences limitées du législatif - et assurent ainsi un suivi approfondi des objets présentés par le Conseil communal.

A côté de ces engagements politiques, de nombreuses Grolleysannes et de nombreux Grolleysans s'engagent pour améliorer le quotidien de leurs proches, donnent de leur temps pour faire vivre notre Commune et ses nombreuses sociétés culturelles et sportives, pour permettre aux villageois de se rencontrer, d'échanger, de partager des moments festifs et chaleureux. Merci à eux, merci à vous tous ! Vous contribuez ainsi à faire de Grolley et Corsallettes des villages où il fait bon vivre.

Avec mes meilleurs vœux pour l'année 2024,
Bien à vous,

Christelle Ambrosini-Cuennet,
Présidente du Conseil général



Conseil général

Démissions

Madame Aurélie Mottas
Monsieur Emmanuel Repond

Elections

Monsieur William Grossrieder
Monsieur Marc Brühlhart

Séances du Conseil général en quelques chiffres

	2021	2022	2023
Conseil général	3	2	2
Bureau du Conseil général	3	2	2
Commission financière	3	6	5
Commission des naturalisations	2	1	1

4

L'année 2023 s'est clôturée avec une séance bien chargée du Conseil général, séance portant notamment sur une baisse des coefficients d'impôt, sur le budget 2024 ainsi que sur 4 investissements dont un crédit d'étude pour la réalisation d'un concours d'architecture en vue de l'agrandissement du complexe scolaire et sportif.

L'année 2024 s'ouvre, elle aussi, sur d'importants enjeux tels que nos besoins en infrastructures ou le projet de fusion avec la commune de Ponthaux, projet sur lequel vous voterez prochainement.



Décisions du Conseil général

Décisions du conseil général du 12 décembre 2023 (Budget 2024)

Lors de cette séance, le Conseil général a :

- approuvé à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2023
- accepté avec 15 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention, la baisse des coefficients d'impôt de 82% à 79%
- accepté avec 16 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions, la demande de crédit d'engagement de la réfection de la buvette et la réalisation d'une pergola de la zone sportive avec un crédit d'engagement de CHF 270'000
- accepté à l'unanimité, la demande de crédit d'engagement pour la réfection des routes d'un montant de CHF 256'000
- accepté avec 28 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, la demande de crédit d'engagement pour l'acquisition d'un tracteur de CHF 90'500
- accepté avec 21 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, la demande de crédit d'étude de CHF 380'000 pour les infrastructures scolaires et sportives
- accepté par 22 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, les budgets de résultats et d'investissements 2024

De plus le Conseil général a également :

- élu tacitement Mme Nathalie Robyr-Cuennet comme membre de la Commission financière ■

Instruments parlementaires

Résolutions

- R3 - Mesdames Savary Chantal et Minder Liliane - Demande que le cercle scolaire Ponthaux Grolley ne soit créé qu'à condition que le projet de fusion soit accepté par la population. » - La résolution a été acceptée par 14 voix pour, 13 contre et 2 absences par le Conseil général
- R4 - Mme Mottas Valentin et M. Schaller-Mottas Benoît - demande au Conseil communal de garantir le retour du cercle scolaire fusionné s/un seul et unique site - La résolution a été acceptée par 14 voix pour 13 contre et 2 absences par le Conseil général

Postulats

- P01 - Grolley pour tou-te-s - Demande au Conseil communal de réaliser un Agenda 2030 local / Liquidé
- P04 - Pro Grolley - Demande d'étudier l'aménagement d'un passage piéton à la route de la Gare (proche intersection avec la route du Centre) / Liquidé
- P05 - Grolley pour tou-te-s - Demander d'étudier le fonctionnement de l'AES afin qu'il évolue en fonction des besoins / Liquidé



- P09 - Pro Grolley - Demande d'étudier l'aménagement d'une voie pédestre en direction du Guénavet et de Corsallettes / Liquidé
- P010 - Pro Grolley - Sentier du Champ des Entes / Liquidé
- P011 - Grolley pour tou-te-s - Bancs publics supplémentaires, notamment dans les zones résidentielles / Liquidé

Propositions

- PR2 - Pro Grolley - Participation de la Commune de Grolley aux frais de campagne électorales pour les élections au Conseil général et au Conseil communal / Prolongation de délai ■

Conseil communal

Dicastères



Christophe Prétet
Syndic

Dicastère 1

Administration générale,
Relations publiques
Justice et Police
Conseil général (relation)
Fusion des communes
Aménagement et cadastre
Auberge et administration

Fusion de Grolley et Ponthaux

Objectifs de la fusion

Offrir des prestations de proximité et de qualité à sa population de 0 à plus de 100 ans est l'objectif prioritaire des communes. Grolley et Ponthaux collaborent depuis plusieurs décennies avec d'autres communes voisines pour offrir des prestations en matière d'aide sociale, de crèches et garderies, de structures pour les personnes âgées, d'écoles secondaires, etc. au profit de la population des deux communes. Ces expériences sont la preuve qu'en réunissant les forces, on peut les décupler et c'est la motivation prioritaire de nos deux communes.

Une commune forte vis-à-vis des partenaires politiques et institutionnels.

Une fusion permettrait de donner plus de poids dans les démarches et les décisions politiques du district et de la région. Avec près de 3'000 habitants, la future commune entrerait dans le top 10 des plus grandes communes sarinoises (sur 26). Cette place est importante en termes de défense des intérêts stratégiques. Une fusion apporterait une meilleure gouvernance et permettrait d'améliorer et de développer de nouvelles prestations

Une commune forte et attractive pour sa population

Le regroupement administratif permettra la mise en place de services spécialisés, plus performants et correspondant mieux aux besoins des citoyennes et citoyens, avec des horaires élargis et des compétences complémentaires au service de la population (organisation des écoles de manière centralisée, développement d'un concept pour les seniors,

renforcement du suivi des dossiers techniques, horaires élargis de l'administration et de la déchetterie, etc.)

Une commune forte grâce à l'augmentation de sa capacité d'investissement

L'évaluation des fusions de communes est catégorique : une fusion de communes ne permet pas de réaliser des économies financières ou peu (on compte 1 à 2%). D'ailleurs, une commune n'a elle-même pas la vocation de réaliser des économies ; elle a la vocation d'utiliser de manière parcimonieuse et efficiente les deniers publics. Une fusion a pour but d'offrir de nouvelles prestations à la population, comme nous l'avons relevé ci-dessus. Si elle ne permet pas de réaliser des économies, une fusion a l'avantage de permettre de mutualiser les ressources, non seulement techniques, mais aussi financières pour pouvoir développer des projets d'envergure. Peu de fusions de communes, lors du processus, envisagent des discussions telles que les infrastructures scolaires, sportives et culturelles qui seraient décidées par la population et les nouvelles autorités. Ce processus offre une perspective intéressante qui pourrait devenir une concrétisation pour tous. Comme dit, bien qu'indépendant de la fusion, un projet aussi ambitieux nécessite une capacité d'investissement renforcée. La fusion permettrait de pouvoir l'améliorer. L'analyse financière et la projection avec et sans fusion démontrent que la capacité d'investissement est meilleure avec la fusion.



Quelle est la raison du choix du coefficient à 80% ?

Le choix des Conseils communaux du coefficient de 80% s'inscrit dans la perspective de pouvoir supporter les investisse-



ments actuels ainsi que d'améliorer la capacité financière en vue de la réalisation du projet d'école.

Quelles sont les conséquences du coefficient de 80% ?

Le coefficient récemment voté par le Conseil général de Grolley à 79% entraîne de facto une augmentation du coefficient d'impôts de 1 point pour les contribuables de Grolley en cas de fusion. Passer de 79% à 80% représente une augmentation annuelle moyenne de CHF 34 pour le 90% des personnes physiques domiciliées à Grolley ; pour le 10% restant, il représente une augmentation moyenne de CHF 189. Pour les contribuables de Ponthaux, la baisse d'impôts est de 9 points. Cependant, la commune aurait eu théoriquement la capacité de fixer son coefficient d'impôts à 80% déjà en 2021 ; elle y a renoncé en raison du lancement du processus sur la fusion. Indépendamment, la situation financière de chaque commune est saine. C'est là que se joue l'intérêt de la fusion : le regroupement des communes augmente sensiblement la capacité d'investissements pour offrir la possibilité d'entreprendre des réalisations qui ne pourraient pas être assumées par une seule commune ou qui auraient des effets impactant une augmentation sensible du coefficient d'impôts. Il faut donc comparer ces conséquences avec la projection du coefficient d'impôts de 80% sur la future éventuelle commune. Sans fusion, avec le coefficient de 79%, la capacité financière de Grolley est d'environ CHF 12'492'000. L'analyse financière démontre que le projet de fusion stimule la capacité totale d'investissement en l'augmentant d'un peu plus de CHF 2 mios, principalement en raison des économies d'échelle potentielles. Avec un coefficient de 80%, la capacité financière de Grolley sans la fusion serait de CHF 13'572'000, celle de Ponthaux de CHF 2'404'000, soit au total de CHF 15'976'000. Avec la fusion, l'analyse financière démontre que la capacité de la commune fusionnée serait d'environ CHF 18'075'000. Le montant dégagé est nécessaire pour assurer une santé financière et une viabilité des finances communales de la future commune à moyen terme.

Quelles sont les conséquences financières pour Grolley et Ponthaux sans la fusion ?

Sans la fusion, la situation pour Grolley est claire : le coefficient de 79% amplifie le déficit budgétaire. En outre, le coefficient de 79% ne pourra pas financer le projet d'école que le législatif soutient. Le crédit d'étude qu'il vient d'accepter concerne un projet estimé à CHF 20 mios. La nouvelle école

devra compter environ 18 salles de classes et 2 salles de gymnastique. A ce stade, il s'agit encore de déterminer le plan des locaux et les différentes variantes en fonction des bâtiments existants. Les projections montrent que le contribuable de Grolley verra probablement son coefficient d'impôts augmenter de 8 points au minimum (de 79% à 87%) pour financer seule ses investissements planifiés jusqu'en 2028, dont notamment le projet d'école. Sans fusion, pour le contribuable de Ponthaux, le coefficient d'impôts actuel pourra être maintenu puisque la commune se verra liée à la commune de Grolley par une convention, sans participation directe à l'investissement. Sans la fusion, Grolley devra certainement compter sur les quatre salles de classes de Ponthaux nécessaires à la transition en vue de la réalisation de la nouvelle école et éviter que les élèves se retrouvent dans des salles mobiles (containers). Cependant, il sera plus compliqué de revenir sur un site unique rapidement, comme le demande la récente résolution du Conseil général pour soutenir ce projet d'école



Quelles sont les expériences vécues par les communes dans ces hypothèses ?

Baisser le coefficient d'impôts juste avant une fusion de communes n'est pas une situation isolée et a été pratiquée par d'autres législatifs. Il reste que le coefficient d'impôts qui sera appliqué dès l'entrée en vigueur si la fusion est acceptée par la population est le coefficient de 80%. Plusieurs communes en projet de fusion avaient seules la capacité d'éviter des hausses d'impôts plus substantielles. Malgré une situation bonne, l'augmentation de la population a induit des effets de



paliers pour les infrastructures (par exemple écoles, STEP, homes, etc.) qui ont rendu inévitables des hausses d'impôts. Un projet de fusion permet d'atténuer ces effets. Un exemple récent est celui de la commune de Marly. Le coefficient retenu pour le projet de fusion du Grand Fribourg se situait entre 72% et 75%. Le législatif vient de devoir voter une augmentation de son coefficient d'impôts de 80% à 89% pour absorber son projet d'école.

Avantages de la fusion

Renforcement de la gouvernance avec un exécutif (Conseil communal) composé de 9 membres (en comparaison avec les 12 élus actuels des deux communes) facilitant la recherche de candidates et candidats. Le Législatif (Conseil général) spécialisé représentant proportionnellement la population de chaque commune à même de préparer de manière approfondie les objets et de prendre les décisions en toute connaissance de cause dans l'intérêt général de l'ensemble de la population.

Renforcement de l'organisation administrative et technique avec moins de mandats externes, un fonctionnement plus professionnalisé et des structures adaptées permettant aux membres du Conseil communal de se consacrer davantage aux aspects politiques de leurs mandats.

La population se connaît : elle se côtoie lors des manifestations locales, de la fête nationale, des marchés, etc.

Défis nombreux. Ils touchent en effet tous les âges de la population ainsi que les aspects de politique économique, de politique régionale, territoriale, énergétique, etc. Ils pourront être développés dans une vision commune du bien public.

Situation financière saine et coefficients proposés viables. L'analyse financière prouve que la commune fusionnée aura bien la capacité de réaliser et financer les investissements qui sont planifiés par chaque commune avec les coefficients d'impôts prévus dans la convention. Elle permet de renforcer la capacité financière pour développer de nouvelles prestations (concept seniors, concept de mobilité, etc.) et projeter la réalisation de certains gros investissements comme celui d'un centre scolaire, sportif et culturel.

Davantage de poids au niveau politique. Avec près de 3'000 habitants, la nouvelle commune gagnera en poids dans les négociations politiques au niveau du district en particulier les représentations au sein d'organes décisionnels puisqu'elle figurerait parmi les plus grandes communes des régions de Sarine-Ouest et de Sarine-Nord et la 10^{ème} commune du district de la Sarine (sur 26). Elle permettra de développer une politique communale et régionale plus forte.

Inconvénients de la fusion

Crainte de la perte d'identité. Elle est instinctive. Géographiquement, nos deux communes restent composées de 4 villages qui sont bien séparés les uns des autres ; leurs caractéristiques, comme leur nom, demeurent. Ils créent ensemble la richesse sociale de la future commune.

En fonction des expériences des communes déjà fusionnées, ce sentiment de perte d'identité doit être relativisé. Si l'on fusionne les autorités politiques, les sociétés locales et les manifestations organisées dans les villages gardent toute leur autonomie et continueront à être soutenues.

Introduction d'un conseil général. Le passage de l'assemblée communale au conseil général ne donne certes plus le droit à tout un chacun de s'exprimer dans le cadre du législatif de la commune. Par contre, toutes les citoyennes et les citoyens ont le droit d'assister aux séances de Conseil général, et gardent le droit d'initiative et de référendum envers les décisions votées. Les citoyennes et citoyens ne faisant pas partie du Conseil général peuvent s'adresser à leurs élues et élus pour faire part de leurs demandes et attentes. Chaque ancienne commune sera proportionnellement représentée jusqu'à la fin du régime transitoire (2031). Ensuite, le périmètre de la nouvelle commune formera un seul cercle électoral. Le droit de cité et l'origine deviennent ceux de la nouvelle commune, mais il y a possibilité pour celles et ceux qui le désirent de conserver la mention de l'ancien lieu d'origine (Corsalettes, Grolley, Nierlet-les-Bois, Ponthaux).

Les évaluations de fusions de communes sont unanimes : une fusion ne permet pas nécessairement de réaliser des économies, dans tous les cas pas à court terme, mais vise bien une augmentation et une meilleure qualité des prestations pour la population.

Les Conseils communaux vous proposent, unanimement, d'accepter la fusion des communes de Grolley et Ponthaux en vue d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. ■



Commissions communales

Le 15 juin dernier, le conseil communal a rassemblé les membres des commissions communales autour d'un convivial repas. Cette rencontre avait pour objectif de témoigner notre sincère reconnaissance pour leur engagement tout au long de l'année, mettant en lumière l'importance de leur contribution précieuse à la vie communale.



Séances des Commissions Communales en chiffres

	2021	2022	2023
Commission d'urbanisme	12	6	7
Conseil des parents	4	3	3
Commission sociale	11	10	9
Commission infra. scolaire	-	-	3
Commission culturelle	10	11	11
Senior Plus	-	-	2



David Buchs
vice-Syndic

Dicastère 2

Affaires culturelles
Sociétés locales
Infrastructures zone sportive

Info culture

Commission culturelle

Après plusieurs années de bons et loyaux services, M. Raphaël Le Bouquin a pris la décision de se retirer de la Commission culturelle. Nous tenons à lui exprimer toute notre reconnaissance pour son engagement et pour l'excellent travail qu'il a accompli au sein de la Commission culturelle.



Grolley Animé

La programmation 2024 est sur les rails et nous avons le plaisir de vous informer que l'ouverture officielle de la saison 2024 aura lieu le vendredi le 19 avril 2024 et se terminera le 27 septembre 2024.



Cette année, la commission vous a concocté un menu culturel aux petits oignons. Il y en aura pour tous les goûts ! Les mélomanes pourront apprécier différents styles musicaux



et les gastronomes pourront apaiser leur appétit en dégustant de bons petits plats, le tout agrémenter de boissons servis par le bar qui ouvrira sa devanture tous les vendredis dès 17h30

Alors, ne restez pas chez vous et **venez nombreux partager ces moments de convivialité.**

Consultez ici la programmation 2024



La Fête nationale

La commune de Ponthaux et la commune de Grolley se sont unies pour célébrer la fête nationale. Ce moment patriotique a été doublement remarquable puisque nous l'avons fêté une première fois, le 31 juillet 2023 à Ponthaux et une deuxième fois à Grolley, le soir du 1^{er} août. Durant ces deux soirées, nous avons pu partager le verre de l'amitié et avons eu le plaisir d'écouter le discours de nos syndics respectifs. De magnifiques feux d'artifice ont clôturés les festivités.



Marché d'automne

105 artisans étaient attendus lors de l'édition 2023 de notre marché traditionnel. Malheureusement, la météo en a décidé autrement, et certains d'entre eux ont dû renoncer à exposer leurs produits ou créations. Malgré ces absences, la fête fut magnifique, et le marché s'est avéré être un grand succès. Les scouts ont proposé une variété de mets délicieux pour agrémenter cette journée mémorable.

Soirée des contes

À la veille de la Toussaint (Halloween), dès la nuit tombée, des conteuses ou conteurs sont dispersés dans des endroits particuliers de notre village afin de partager des histoires magiques et fantastiques.

La soirée s'est poursuivie dans le hall d'entrée de l'école de Grolley où une délicieuse soupe à la courge a été servie par la commission culturelle.

Les scouts, quant à eux, ont organisé par la même occasion une soirée disco pour les plus petits.

La Saint-Nicolas

Début décembre, les Scouts ont organisé la traditionnelle fête de Saint-Nicolas. Parcourant une portion du village dans un cortège illuminé par des flambeaux, Saint-Nicolas nous a guidés jusqu'à l'école. Là, il nous a honoré d'un discours tout en distribuant le traditionnel biscôme à chaque enfant.

Les fenêtres de l'Avent



Chaque dimanche pendant la période de l'Avent, quatre familles ont ouvert chaleureusement leurs portes pour partager thé et vin chaud avec la population. Dans un décor festif, orné de lumières scintillantes et de décorations saisonnières, chaque famille a partagé son hospitalité avec générosité, créant ainsi un moment privilégié où la chaleur humaine et les saveurs hivernales se sont harmonieusement mêlées. Une tradition simple mais précieuse qui a égayés les dimanches de décembre à Grolley, en offrant à tous un avant-goût joyeux des festivités de fin d'année. ■



Guillaume Rohrbasser
Conseiller communal

Dicastère 3

Routes
Eaux usées / Eau potable
Transports
Bâtiments STEP et Edilité

Nouvelle loi sur la mobilité

À compter du 1^{er} janvier 2023, la nouvelle loi sur la mobilité (LMob) est en vigueur, et plusieurs de ses articles méritent une attention particulière de votre part :

L'article 131, règle générale, mentionne notamment que les propriétaires des fonds voisins doivent s'abstenir d'entraver les itinéraires de mobilité par des constructions, installations, plantes ou arbres, ou par toute autre mesure. Ils entretiennent leur propriété d'une façon correspondante. L'utilisation de ces fonds ne doit, notamment, pas créer de problèmes de sécurité et ne pas restreindre la visibilité des usagers et usagères de l'itinéraire de mobilité et des accès.

Vous trouverez dans l'article 137, les distances minimales à la route publique, mesurées depuis le bord de la chaussée de la route, à observer par les constructions, installations, plantations ou autres objets sont, sous réserve des dispositions suivantes :

- pour une route principale ou une route de liaison hors localité, de 5 mètres pour une chaussée d'une largeur de 11 mètres et plus. Pour une chaussée d'une largeur de moins de 11 mètres, la distance augmente de 1 mètre par mètre de largeur de chaussée en moins, mais ne dépasse pas 10 mètres ;
- pour une route principale ou une route de liaison en localité :
 1. de 7 mètres pour une chaussée d'une largeur égale ou inférieure à 6 mètres ;
 2. de 6 mètres pour une chaussée d'une largeur de 7 mètres ;
 3. de 5 mètres pour une chaussée d'une largeur égale ou supérieure à 8 mètres ;
- pour une route collectrice ou une route de desserte, de 5 mètres.

Quant à l'article 138, informe sur la distance de construction aux routes pour les haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres, autorisées dans les limites de la distance de construction :

- a) sur les routes de desserte ;
- b) sur les autres types de routes à condition qu'elles maintiennent une distance minimale de 1,65 mètres du bord de la chaussée.

Les plantations qui dépassent la hauteur maximale prescrite, doivent être reculées d'autant qu'elles la surpassent.

L'article 139 règle les distances des murs et clôtures qui ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1,65 mètres du bord de la chaussée et pour autant que leur hauteur ne dépasse pas le niveau du bord de la chaussée correspondant de 1 mètre. Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites. Les clôtures légères ou provisoires peuvent être implantées à 0,75 mètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des routes privées à usage public.

Enfin, l'article 143, souligne que les plantations et autres petits objets qui ne sont pas conformes doivent être adaptés à la réglementation en vigueur, même s'ils étaient légaux au moment de leur aménagement ou construction. La législation sur la protection de la nature est réservée. ■

Projets en cours

Plusieurs travaux d'envergure auront lieu sur les routes de notre commune en 2024: Pose d'un revêtement phono-absorbant sur la route cantonale entre l'auberge de la gare et le pont du Tuf, réfection des routes allant à la zone sportive, village de Corsalettes, Grands Champs ou encore création de passages piéton le long de la route du Centre pour ne citer que les plus importants.

Côté mobilité douce, le projet de cheminement piétonnier, initié par un postulat émanant du Conseil général, fera l'objet d'une analyse plus approfondie afin d'envisager sa réalisation. Nouvelle un peu moins réjouissante: la fin des abonnements généraux communaux. Une solution de remplacement sera néanmoins proposée, sous la forme de billet « dégriffé »

Concernant l'eau, les travaux d'interconnexion physique avec le réseau de la commune de Belfaux sont terminés, mais il restera à traiter la partie contractuelle pour permettre un approvisionnement externe. Les récentes pluies ont contribué à réapprovisionner les nappes, mais la sobriété en termes de

consommation d'eau doit rester de mise, surtout en période estivale.

Le projet de réfection du réservoir communal est à bout touchant, les travaux devraient être normalement réalisés en 2024.

Enfin la commune a réalisé cette année une étude afin de pouvoir débarrasser les traces de chlorothanolyl présentes dans notre eau. Ceci afin de pérenniser l'exploitation de nos principales ressources hydrauliques, garantes de notre autonomie et de la maîtrise de nos coûts en la matière. ■

Fusion Grolley-Ponthaux

Le projet de fusion avec la commune voisine de Ponthaux n'engendrera pas de changement dans l'approvisionnement en eau potable ou traitement des eaux usées. En effet, il s'agit là certainement d'un des plus anciens traits d'union entre nos deux communes car Grolley alimente Ponthaux en eau potable depuis plus de 30 ans. La situation est similaire côté eaux usées, qui sont communément traitées dans notre STEP. Les deux communes sont intégrées au projet de regroupement sur le site d'Agrico à St-Aubin. ■



Nicolas Robyr
Conseiller communal

Dicastère 4

Constructions
Energie
Cimetière
Environnement
Déchèterie

Réaménagement du cimetière

Suite à la construction de la chapelle funéraire et au réaménagement du côté est, une partie de cette zone a été libérée.

Au fil du temps, le Conseil communal a constaté que l'endroit actuel des urnes funéraires ne reflète pas la sérénité souhaitée. Dans un souci de préservation de la mémoire de nos êtres chers, l'autorité communale souhaitait déplacer les urnes vers un nouvel endroit qui offre un cadre plus propice au recueillement et améliore le lieu de repos de nos défunts.

Ce projet a été présenté aux familles des défunts au courant du mois de novembre. Lors de cette rencontre, les attentes de chacun ont été écoutées et leurs accords ont été recueillis favorablement.

Les travaux sont prévus pour le début de l'année 2024, en fonction des conditions météorologiques et de la disponibilité des différents intervenants.

Le Conseil communal assure que tout sera mis en œuvre afin que cela soit fait dans le plus grand respect. ■



Donner plutôt que jeter

JE DONNE, JE VENDS
AU LIEU DE JETER.

Le rythme de consommation de notre société est en constante augmentation. Nos meubles et différents objets sont parfois remplacés avant d'être hors d'usage. Ces objets pouvant encore servir ne devraient pas se retrouver dans les déchèteries.



Avant de jeter ces objets encore en état, pensez à les vendre ou à les donner à des personnes nécessiteuses.

Les différents sites internet de petites annonces permettent la vente des biens inutilisés ayant encore une certaine valeur.

D'autres sites sont dévolus au don d'objets et ont pour but une solidarité avec les personnes les plus démunies. Le site d'information Frapp.ch propose un tour d'horizon des différentes possibilités :

<https://frapp.ch/fr/articles/stories/donner-une-seconde-vie-aux-objets>

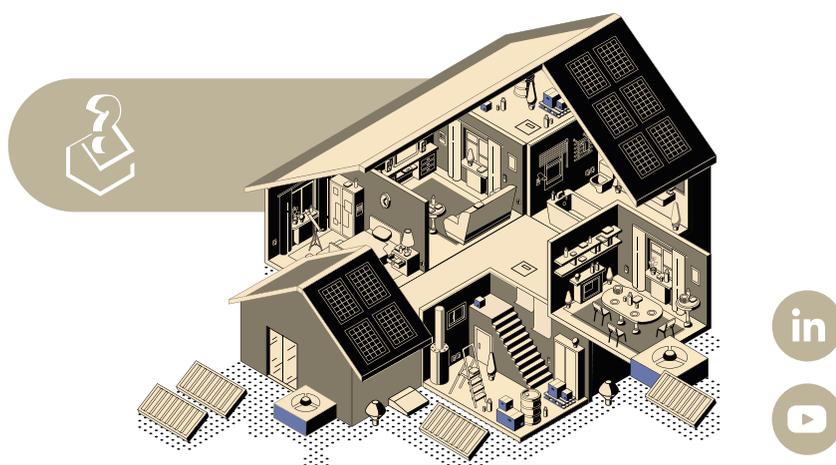


Séparez-vous de vos objets en faisant profiter d'autres personnes. ■



CENTRE DE COMPÉTENCES EN
RÉNOVATION DES BÂTIMENTS – CCRB
KOMPETENZZENTRUM FÜR
GEBÄUDESANIERUNG – KGS

Le Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments CCRB se met à disposition des communes fribourgeoises et de ses habitants pour accélérer la rénovation énergétique et l'adaptabilité de votre bien immobilier.



Dans le cadre du Programme Bâtiments, des Communes Durables et de Qualidomum (Senior+), le CCRB propose aux communes fribourgeoises différentes prestations de conseils personnalisés pour leurs citoyennes et leurs citoyens.

Hotline :

+41 26 684 38 58, les mardis et jeudis matin entre 9h00 et 12h00

Formulaires de contact :



Des professionnels et des experts de la rénovation et de la transformation énergétiques vous répondront et vous proposeront un conseil pertinent, neutre et impartial.

N'hésitez pas à contacter le CCRB, il est temps de se lancer !

Informations : Blaise Clerc, Directeur du CCRB, Mobile : +41 79 636 50 00

Taille des haies et plantation

Chacun a le droit d'entourer sa propriété d'une haie, destinée à protéger une certaine intimité ou tout simplement à verdifier le site.



Il est essentiel de reconnaître que l'entretien des haies ne se limite pas à des préoccupations esthétiques, mais revêt une dimension sociale et légale. En effet, un entretien négligé peut non seulement affecter les relations avec les voisins, mais également compromettre la sécurité des usagers de la route.

Ainsi, en plus de s'occuper des aspects horticoles, il incombe au propriétaire de veiller à ce que la haie ne constitue pas un danger potentiel pour la circulation routière. Cela pourrait impliquer la taille régulière des branches qui dépassent sur la voie publique, le maintien d'une visibilité adéquate aux intersections, et toute autre mesure nécessaire pour prévenir les accidents.

En résumé, la responsabilité liée à l'entretien des haies va au-delà de l'esthétique personnelle et englobe des considérations de sécurité publique. En respectant ces obligations légales, chaque propriétaire contribue à la préservation de l'harmonie communautaire et à la sécurité de tous.

(Art 144 LMob) https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/780.1



Haies vives (Art. 58 LACC)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/210.1



- A moins d'entente entre les propriétaires voisins, la haie vive n'est plantée qu'à 60 cm de la ligne séparative des fonds. Si elle doit servir de clôture entre deux pâturages, elle peut être plantée dans l'alignement des bornes
- La haie vive ne peut excéder 120 cm de hauteur après la tonte, qui doit s'effectuer au moins tous les deux ans ou tous les quatre ans, si la haie sépare deux pâturages
- Le voisin a toujours le droit d'élaguer les branches de la haie qui avancent sur son fonds

Des arbres bien choisis en milieu bâti

Planter un arbre aujourd'hui est un investissement pour les générations futures ! Les arbres sont essentiels pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Paradoxalement, ils sont directement impactés

Dans le contexte du changement climatique, il est particulièrement important de diversifier les espèces d'arbres dans une commune. Si une espèce d'arbre venait à disparaître en raison du changement climatique ou d'une maladie, cela aurait moins d'impact dans une commune où de nombreuses espèces d'arbres différentes ont été plantées que dans une commune qui s'est fortement concentrée sur une seule espèce.



Le Service des forêts et de la nature (SFN) a publié deux documents qui serviront de guide aux communes, aux architectes, aux concepteurs et conceptrices de projets, etc. afin de gérer les plantations du futur en milieu bâti.

- Un guide pour sélectionner les espèces les plus appropriées pour demain et les meilleures manières de planter vos arbres. C'est une aide à la décision afin d'améliorer les conditions de vie en milieu bâti.
- Une liste des espèces d'arbres que le canton recommande de planter en milieu bâti. Il s'agit d'essences qui, selon les connaissances actuelles, sont adaptées à un climat futur et présentent des avantages pour la biodiversité. Cette liste s'adresse aux communes, aux architectes, aux paysagistes, etc. afin de les aider à choisir les essences appropriées à planter.

Les documents sont accessibles sur le site internet ci-dessous :



<https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/faune-et-biodiversite/arborisation-en-milieu-bati-et-changements-climatiques>



Birgit Bronner
Conseillère communale

Dicastère 5

Finances / Impôts
Economie
Agriculture / Sentiers
Forêts
Ruisseaux

eBill - eFacture

En préparant les budgets pour 2024 le conseil communal a décidé d'introduire la facturation numérique en 2024. Le débiteur aura la possibilité de payer les factures envoyées par l'administration communale directement en ligne via le service « eBill »

Pour bénéficier des avantages de l'eBill (e-facture), seul un accès ebanking sur votre compte bancaire est requis. Vous recevrez vos factures par voie électronique directement sur ce compte et pourrez les payer en un seul clic. Ce procédé est sécurisé :

Vos avantages

- vous n'avez plus besoin de saisir manuellement les données du bulletin de versement de votre facture;
- en quelques clics, vous décidez de la date et du montant du paiement;
- pas de frais de port, ni de frais bancaire ;
- si vous contestez une facture, vous pourrez retenir son paiement;
- la sécurité de vos données est garantie. ■

Revitalisation du ruisseau de Corsalettes

Début octobre 2023, le Conseil communal adjuge les travaux sur recommandations de nos ingénieurs, s'en suit une séance d'information aux riverains avec les explications sur le déroulement du chantier. Un groupe Whatsapp est mis sur pied pour informer hebdomadairement ces derniers sur l'avancée des travaux.

Début novembre 2023, la mise en place du chantier et les premiers travaux de génie-civil et biologiques ont débuté.

Au vu de la météo depuis le début décembre 2023, les travaux ont malheureusement dû être suspendu.

Le Conseil communal et les riverains sont très satisfaits du déroulement de cette revitalisation et espère que l'excellente collaboration entre les parties se poursuivra ainsi jusqu'à la fin prévue en mai 2024. ■



Les Castors à Grolley

Notre responsable d'édition a constaté des dommages dus aux castors vers sur le ruisseau de Corsalettes vers l'édition. En collaboration avec le service de l'environnement et le garde-faune, des travaux de remise en état ont été effectués tout en protégeant l'habitat des castors. ■



Sentier de la Croix

En étroite collaboration avec le Conseiller en charge des routes, le sentier de la Croix a fini son lifting. ■



Chemin pédestre – passerelle près de la STEP

Courant 2023, la Commune a procédé au remplacement de la passerelle, proche de la station d'épuration (STEP), car elle avait subi les ravages du temps.

Cette initiative vise non seulement à assurer la sécurité des usagers, mais également à préserver la qualité du sentier pédestre de Grolley qui est quotidiennement utilisée par un large éventail de personnes, tel que les randonneurs, les familles, les propriétaires de chiens et les amoureux de la nature.

En effet, le sentier pédestre de Grolley propose cinq itinéraires de randonnée qui permet de relier plusieurs villages entre eux.



Il connaît une fréquentation assidue, notamment durant la saison estivale et l'espace de pique-nique le long du sentier est largement utilisé par les randonneurs, que ce soit pour une pause bien méritée ou pour célébrer des événements familiaux. ■



Gianmarco Ferri
Conseiller communal

Dicastère 6

Ecole et formation
TIC, informatique
Bâtiments scolaires
AES

Cercle scolaire

Notre cercle scolaire s'agrandit !

Avec la signature de la convention du nouveau cercle scolaire et de l'AES Grolley-Ponthaux, à l'horizon 2025, les enfants de Grolley et de Ponthaux partageront un parcours primaire commun.

Le conseil communal se réjouit des nouvelles opportunités éducatives, de sociabilisation et d'épanouissement que cette collaboration élargie offrira à nos jeunes. Toujours attentif et garant de la qualité du service scolaire, le conseil s'engage à assurer une prise en charge irréprochable des transports entre les villages.

La commune et l'établissement scolaire garantiront une organisation optimale pour les enfants et soutiendront les familles dans leurs efforts de conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Cet engagement se traduira par une planification minutieuse des classes et des horaires, ainsi que par une offre développée de places AES.

La création du nouveau cercle scolaire répond de manière adéquate aux problèmes immédiats liés au manque de place dans notre cercle actuel. Cependant, le projet d'agrandissement du bâtiment scolaire et des infrastructures sportives constitue la véritable vision à long terme, permettant la consolidation de toutes les classes sur un site unique. Tout en préservant la qualité de la prise en charge scolaire des enfants, le Conseil communal mettra tout en œuvre pour créer les conditions économiques, politiques et sociales les plus propices à la réalisation de cette vision dans les plus brefs délais possible. Toutefois, le résultat sur la fusion est un facteur important dans ce contexte. Un résultat positif permettrait d'aligner la vision d'un cercle scolaire sur un site unique et rendrait les possibilités d'investissement plus importantes qu'une seule commune. Un refus de la fusion compliquerait la tâche. ■



Mur du préau de l'école

C'est une initiative fantastique !

La matinée du vendredi 7 juillet 2023 restera sûrement gravée dans la mémoire de tous les élèves de l'école. Offrir aux enfants l'opportunité de vivre une vie d'artiste le temps d'une matinée est une manière ludique et enrichissante de stimuler leur créativité et de favoriser l'expression artistique.

Les activités variées telles que le hip-hop, le cinéma, le théâtre et le « street art » ont offert une gamme diversifiée d'expériences artistiques, permettant à chaque enfant de découvrir et de s'exprimer dans le domaine qui l'inspire le plus.

Chacun a pu, grâce à l'encadrement de professionnels, apporter sa touche personnelle au mur, contribuant ainsi à créer un espace coloré et vivant qui témoigne de la créativité collective des élèves. ■



Enseignement de l'allemand en immersion

Sous l'impulsion de la direction et avec la motivation des enseignant.e.s de 7H et 8H, l'enseignement de l'allemand a pris une place plus soutenue depuis la rentrée d'août 2023. En plus des 2 unités par semaine prévues à la grille horaire pour cette matière, les élèves des classes de 7H et 8H bénéficient également d'autres activités en allemand.

Les activités créatrices manuelles ainsi qu'une partie des leçons d'éducation physique sont dispensées en allemand. Cela peut avoir plusieurs avantages, tels que l'intégration de la langue allemande dans des contextes divers, l'association de termes liés à l'art, au sport et à la santé avec la langue étrangère, et la création d'une expérience immersive pour les élèves.

Cette approche peut stimuler l'intérêt des élèves pour l'allemand en les exposant à la langue dans des contextes variés et en montrant l'applicabilité de cette langue dans différentes situations de la vie quotidienne. ■

Parrainage

Il est vraiment formidable de voir les élèves de 7H et 8H jouer un rôle aussi important en tant que parrains et marraines pour les enfants des classes de 1-2H. Cette initiative contribue non seulement à créer des liens forts au sein de l'école, mais elle offre également un soutien précieux aux plus jeunes élèves.

L'accompagnement et le soutien des parrains et marraines sont essentiels pour aider les nouveaux élèves à s'adapter à leur environnement scolaire. La présence lors des activités communes et le partage de moments en dehors des cours favorisent une intégration harmonieuse. Ces actions simples, comme passer les récréations ensemble et s'entraider, contribuent à créer un climat positif au sein de l'école.

Le rôle de référence que jouent les parrains et marraines est particulièrement important. En étant présents et disponibles, ils offrent aux élèves plus jeunes une figure de confiance vers laquelle se tourner en cas de besoin. Cette relation privilégiée peut avoir un impact significatif sur le bien-être émotionnel et social des élèves, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance à notre école du Bonheur. ■

Fête de la Saint-Nicolas

Le mercredi 6 décembre 2023, parents et enfants ont participé à un enchantant jeu de piste visant à retrouver l'âne de Saint-Nicolas. Tout au long du parcours, ponctué de devinettes et de jeux, petits et grands, ont partagé des moments ludiques et stimulants.

À l'issue de cette aventure, tous se sont réunis dans le manège de la famille Curty pour savourer une tasse de thé et admirer des spectacles de voltige, créant ainsi une atmosphère conviviale et chaleureuse entre les familles et l'équipe pédagogique.

En cortège, l'ensemble des participants a ramené, à l'école, l'âne Apollon jusqu'à Saint-Nicolas. Celui-ci a accueilli la joyeuse assemblée avec un discours empreint de bienveillance, suivi de la traditionnelle distribution des biscômes et des mandarines à chaque enfant présent. L'événement a été couronné de succès, mêlant la tradition de Saint-Nicolas à des moments de partage et de convivialité inoubliables pour tous les participants. ■



Valentin Sapin
Conseiller communal
dès 2023

Dicastère 7

Affaires sociales et santé
Assurances
Service du Feu
Protection civile
Militaire

Nouveau Commandant de compagnie



Le 25 novembre 2023 a eu lieu l'exercice final de la compagnie Sarine-Nord du Bataillon Sarine. On rappellera à toutes fins utiles que le Bataillon Sarine regroupe 8 compagnies de sapeurs-pompiers, ce qui représente un effectif d'un peu plus de 700 hommes et femmes miliciens, incorporés dans le corps de sapeurs-pompiers de leur localité. Grâce à leur engagement, les Sarinois et Sarinoises ont pu compter sur l'intervention de sapeurs-pompiers sur l'ensemble du territoire du district de la Sarine.

Ce jour-là, le fidèle Commandant de compagnie François Vallat a remis le témoin à Xavier Collaud qui se trouve

désormais à la tête de cette compagnie Sarine-Nord du Bataillon Sarine.

On lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction et on le remercie d'ores et déjà de veiller à la sécurité de nos citoyens en cas d'incendie, d'accident ou encore de catastrophe naturelle. ■

Création d'une Commission Senior+

« Les bonnes idées n'ont pas d'âge, elles ont seulement de l'avenir »

C'est par cette citation de Robert Mallet, écrivain français¹ que la nouvelle Commission Senior+ vous est présentée. En effet, constituée de certains citoyennes et citoyens du village, cette Commission a pour vocation de recueillir et de mettre en place des bonnes idées visant à élaborer des mesures

concrètes pour ancrer la place de nos aînés dans le village et favoriser leur bien-être.

Les objectifs principaux sont donc d'intégrer les seniors dans la société, de reconnaître leurs besoins et leurs compétences ainsi que de maintenir leur autonomie.

Les membres de cette Commission réunissent leurs efforts pour atteindre ces objectifs. Ils s'attellent actuellement à mettre sur pieds un Concept Senior+ qui permettra de lister toutes les mesures existantes ainsi que les mesures à mettre en place allant dans ce sens.

A ce stade, vous êtes toutes et tous invité(e)s à prendre connaissance du nouvel onglet Senior+ disponible sur le site internet de la Commune pour vous rendre compte de l'avancée des travaux.



La prochaine étape consistera à évaluer les besoins de nos aînés du village qui recevront ultérieurement un petit questionnaire à remplir et à retourner afin de juger de l'opportunité et de la nécessité de mettre en place certaines mesures spécifiques à leurs besoins.

A l'avenir, le bulletin communal laissera une petite place à la thématique Senior+ qui permettra à la population de suivre et d'être tenue informée de ce qui se passe dans cette Commission Senior+.

Que vous soyez jeunes, plus matures ou dans l'âge dit senior (c'est-à-dire à partir de l'âge de la retraite), vos idées, suggestions, propositions, conseils et remarques sont les bienvenus. N'hésitez pas ! ■

¹ Dans Apostille ou l'amour et le futile (1972)

Fusion Grolley-Ponthaux

C'est ici le lieu de rappeler que la fusion n'aura pas d'impact sur ce qui est actuellement en place au sein de la Crèche Barbotine ainsi qu'au sein du Service social et des curatelles. ■



Informations communales

Administration – Personnel

Années de service – jubilés

Le 1^{er} décembre 2008, la Commune accueillait **M. Jean-François Gummy** au sein de son équipe. Après 15 années de service dévoué, nous pouvons toujours compter sur son engagement sans faille. Grâce à ses compétences en tant que fontainier, nous pouvons aujourd'hui consommer notre eau en toute sécurité. Nous exprimons chaleureusement notre gratitude pour le travail remarquable qu'il a accompli tout au long de ces années. ■



Personnel communal

Face à une charge administrative croissante et pour conclure l'année 2023 de manière sereine, l'administration a bénéficié du soutien inébranlable de deux anciennes apprenties, **Mme Michelle Hartmann** de juillet à mi-septembre, et **Mme Coralie Rotzetter** de mi-septembre à janvier 2024. Nous exprimons notre sincère gratitude à toutes deux pour leur dévouement et leur adressons nos vœux de réussite pour l'avenir.

Afin de renforcer le secteur administratif, le Conseil communal a pris la décision d'accueillir une nouvelle collaboratrice au sein de l'administration communale. Il s'agit de **Mme Magalie Girard**, qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2024. Nous lui souhaitons d'ores et déjà une chaleureuse bienvenue et un épanouissement réussi dans ses nouvelles responsabilités.



Grangeneuve
Section Agriculture – Sektion Landwirtschaft

Communiqué

Aux agriculteurs et détenteurs d'animaux : le recensement agricole arrive à grands pas !

Le recensement agricole annuel aura lieu du 2 février 2024 au 27 février 2024, sous la houlette de Grangeneuve. Les exploitants agricoles, ainsi que tous les détenteurs de bovins, chevaux, porcs, ovins, caprins, daims et cerfs rouges détenus en enclos, lamas, alpagas, volaille et abeilles, de même que les pisciculteurs professionnels, sont tenus de mettre à jour leurs données.

L'objectif de ce recensement est, entre autres, de recenser tous les animaux qui doivent être assurés contre le risque des épizooties auprès de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente, Sanima et de lutter plus efficacement contre les maladies animales. Les autorités compétentes doivent avoir une vision globale et savoir quels animaux sont gardés dans quel lieu de détention. Sont également soumis à l'assurance obligatoire les animaux des espèces énumérées précédemment détenus à titre de hobby ou en tant qu'animaux de compagnie.

Les agriculteurs et les détenteurs d'animaux concernés recevront les informations concernant l'ouverture du recensement par e-Mail. L'accès à l'application GELAN se fera comme d'habitude via le portail www.agate.ch.

Si vous avez besoin d'aide pour le recensement, veuillez-vous annoncer à votre préposé local. Les nouveaux détenteurs s'annoncent directement auprès du secteur Paiements directs de Grangeneuve.

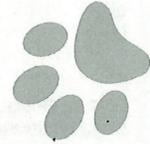




ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Changement LDCh au 01.01.2024

Les étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien



J'ai eu un chien au cours des dix dernières années.

OUI

J'ai déjà mon ID AMICUS.



NON

Je participe à un **cours théorique** auprès d'un-e éducateur-trice canin-e agré-e par le SAAV.

Je me rends auprès de ma commune pour obtenir mon ID AMICUS.

Je peux **acquérir** un chien et je dois l'inscrire dans AMICUS.

L'**éducation** de mon chien est importante. Je l'éduque par moi-même ou je prends des cours.



J'ai 18 mois pour éduquer mon chien et passer l'**évaluation pratique de conductibilité**. Je peux trouver la liste des éducateur-trice-s canin-e-s agréé-e-s sur le site du SAAV et prendre contact avec celui ou celle de mon choix.

Moi et mon chien avons **réussi** l'évaluation pratique de conductibilité.

Bonne suite!

Moi et mon chien avons **échoué** à l'évaluation pratique de conductibilité. Nous avons trois essais au total. Ensuite, l'éducateur-trice canin-ne aura l'obligation de l'annoncer auprès du SAAV.





Comprimés d'iode pour la Suisse

Informations destinées aux entreprises et aux institutions publiques situées dans le rayon de l'ancienne centrale nucléaire de Mühleberg



Informations sur la restitution des comprimés d'iode périmés

Jusqu'à présent, la Confédération faisait distribuer des comprimés d'iode directement à la population ainsi qu'aux entreprises et aux institutions publiques situées dans votre commune. Il s'agissait d'une mesure préventive en cas d'incident nucléaire grave. La centrale de Mühleberg étant actuellement en cours de démantèlement, cette distribution n'est plus nécessaire. Des comprimés d'iode restent cependant disponibles pour la population dans son ensemble. Les cantons doivent assurer un stockage décentralisé adéquat des comprimés d'iode en quantité suffisante, de manière à permettre l'approvisionnement de la population en temps voulu si nécessaire.

Que faire avec les comprimés d'iode périmés ?

Depuis environ dix ans, les comprimés d'iode sont remis dans un emballage violet, qui était rouge auparavant. Vous pouvez simplement les remettre en petites quantités (jusqu'à 10 boîtes) à votre pharmacie ou à votre droguerie. Pour rendre des quantités plus importantes, vous pouvez créer des étiquettes de renvoi en ligne. Sur comprimesiode.ch/etiquettes, vous pouvez imprimer gratuitement jusqu'à quatre étiquettes de renvoi pour des paquets pesant jusqu'à 30 kg. Si vous devez renvoyer plus de 14 000 emballages, veuillez envoyer un courriel à entreprises@comprimesiode.ch avant le 31 décembre 2023 au plus tard.

HOTLINE 0848 44 22 00

Vous avez d'autres questions ?

Vous avez des questions sur le renvoi des anciens comprimés d'iode par les entreprises et les institutions publiques ? Du 15 janvier au 26 avril 2024, vous pouvez contacter la hotline « Comprimés d'iode » du lundi au samedi de 8h00 à 17h30.



Vous trouverez de plus amples informations sous www.comprimesiode.ch

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Une mesure préventive
de la Confédération suisse
pour protéger la population

Contact
Service d'approvisionnement en iode de potassium
031 380 79 77, info@comprimesiode.ch,
www.comprimesiode.ch



Découvrez la Suisse avec la carte journalière dégriffée Commune.



cartejournaliere-commune.ch



Carte journalière dégriffée Commune.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Prix.

La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 ^e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page cartejournaliere-commune.ch

Vous trouverez aussi les conditions détaillées de l'offre ici.





Demi-tarif découverte pour 2 mois.

À l'occasion de l'introduction de la carte journalière dégriffée Commune, profitez d'un demi-tarif découverte valable 2 mois au prix de 33 francs pour les adultes et 19 francs pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Ainsi, vous voyagez à prix encore plus avantageux avec la carte journalière dégriffée Commune.

Il n'y a pas plus simple: entre le 11 décembre 2023 et le 30 juin 2024, achetez auprès de votre commune ou ville une carte journalière dégriffée Commune au prix spécial pour les titulaires d'un abonnement demi-tarif. Sur présentation de cette carte journalière dégriffée Commune à un point de vente desservi des transports publics, vous pourrez acheter un demi-tarif découverte au même nom que la carte journalière dégriffée Commune. À cet effet, munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité et d'une photo d'identité (format numérique accepté sur votre smartphone) ou de votre SwissPass. Déterminez le premier jour de validité entre le 11 décembre 2023 et le 30 juin 2024. Le délai de prévente est de deux mois.

De plus, si vous achetez un demi-tarif classique immédiatement après l'expiration de votre demi-tarif découverte, le prix d'achat de ce dernier sera déduit du prix de votre nouvel abonnement.

Important

- L'offre est valable uniquement pour les personnes domiciliées en Suisse ou dans les pays limitrophes et qui ne sont pas titulaires d'un demi-tarif au premier jour de validité du demi-tarif découverte.
- Le jour du voyage, vous devez être en mesure de présenter la carte journalière dégriffée Commune et un abonnement demi-tarif découverte (ou un demi-tarif) en cours de validité.



DEMI-TARIF DÉCOUVERTE ADULTE POUR 2 MOIS	DEMI-TARIF DÉCOUVERTE JEUNE JUSQU'À 25 ANS POUR 2 MOIS
CHF	CHF
33.-	19.-

Bon.

À utiliser entre le 11 décembre 2023 et le 30 juin 2024 auprès d'un point de vente desservi des transports publics pour un demi-tarif découverte valable 2 mois au prix de 33 francs pour les adultes et 19 francs pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Vous pouvez choisir librement le premier jour de validité dans la période indiquée. Le demi-tarif découverte est enregistré sur votre SwissPass. À cet effet, munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité et d'une photo d'identité (format numérique accepté sur votre smartphone) ou de votre SwissPass. Si vous achetez un abonnement demi-tarif immédiatement après l'expiration de votre demi-tarif découverte, 33 francs (adultes) ou 19 francs (jeunes jusqu'à 25 ans) seront déduits du prix d'achat. L'offre est valable uniquement pour les personnes domiciliées en Suisse ou dans les pays limitrophes.

Numéro d'article: 58272
code commande: STK24



Divers

Jeunesse

La Jeunesse de Grolley est une association dynamique regroupant environ une vingtaine de membres.

Elle est impliquée dans l'organisation de plusieurs événements emblématiques, notamment la Recro'Balade, une balade gourmande annuelle pour le recrotzon.

En parallèle, depuis 2022, elle a mis en place un tournoi de volley qui a rencontré un franc succès, suite à l'enthousiasme des participants, ce tournoi a été reconduit pour l'année 2023.

La Jeunesse de Grolley ne se limite pas à ces événements phares. Elle est également active dans diverses manifestations villageoises et prend part aux festivités de jeunesse organisées dans la région.



Son engagement et sa contribution à la vie communautaire font d'elle un acteur essentiel au sein de la commune.

Pour en savoir plus sur la Recro'Balade et d'autres activités de la Jeunesse de Grolley, veuillez contacter Justin Corminboeuf au 079/903.59.44.

<https://jeunessegrolley.ch>



Quelques mots sur la vie de la paroisse

Éclairage de l'église

Le lundi 2 septembre 2023, les autorités communales et paroissiales se sont réunies devant l'église au crépuscule. Le conseil de paroisse et son architecte ont procédé à une démonstration nocturne afin de fixer les modalités de l'éclairage de l'église. Celle-ci sera illuminée par une nouvelle technologie LED concentrée dans deux luminaires ronds plus petits avec la possibilité de réglages précis du champ lumineux. L'édifice sera éclairé selon un horaire à déterminer et ces luminaires consommeront peu d'énergie.

Cet investissement valorisera le centre du village en mettant en lumière cette belle demoiselle centenaire.



Paroisse Saint-Jean-Baptiste
Place de l'Eglise 2
1772 Grolley



Borne interactive

Depuis le début de l'hiver, une borne interactive a été installée devant la cure, en face de l'église. Vous y trouverez des informations paroissiales, des contacts et des photos en complément au site internet de l'UP.

N'hésitez pas en passant à vous y arrêter afin de vous informer sur la vie de notre paroisse. ■



Votre Club
de Tennis
Régional

POUR
BAMBINIS
JUNIORS
ADULTES

www.tcgrolley.ch



Société de musique l'Avenir de Grolley

Inauguration des nouveaux uniformes
Bénédition du nouveau drapeau
30 mai au 2 juin 2024
Halle de gymnastique de Grolley

Programme général

- ▶ Jeudi 30 mai 2024 Loto
- ▶ Vendredi 31 mai 2024 Concert de gala
- ▶ Samedi 1 juin 2024 Souper-spectacle
- ▶ Dimanche 2 juin 2024 Journée officielle

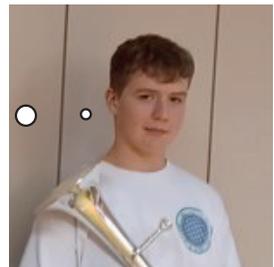


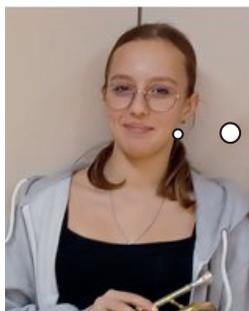
Ecole de Musique de L'Avenir de Grolley (EMAG)



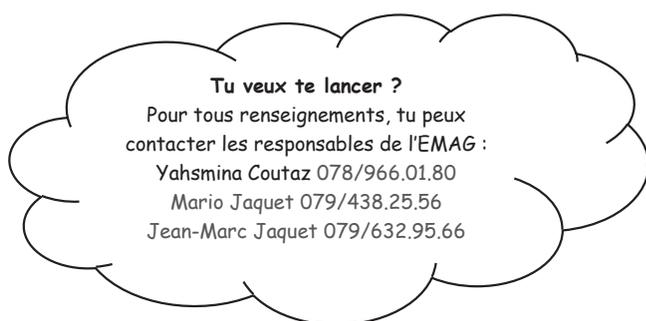
Il est conseillé de commencer par l'initiation musicale dès 6 ans

Dès 8 ans mais à n'importe quel âge aussi, tu peux débiter l'apprentissage du solfège

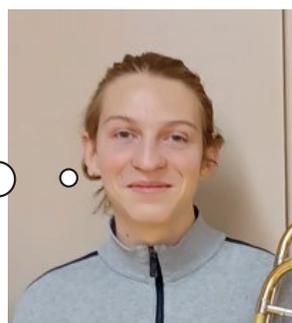




Dès que ton niveau de solfège est suffisant, tu reçois l'instrument que tu auras choisi



Tu veux te lancer ?
Pour tous renseignements, tu peux contacter les responsables de l'EMAG :
Yahsmina Coutaz 078/966.01.80
Mario Jaquet 079/438.25.56
Jean-Marc Jaquet 079/632.95.66



La société cherche des musiciens pour combler les rangs de la société, en particulier :

- 2^e cornets
- 3^e cornets
- Basse mib
- Basse sib
- Percussions

Bien-entendu, tous les instrumentistes sont les bienvenus.

Des éventuels cours de remise à niveau sont possibles et gratuits.

En cas d'intérêt, tu peux en parler à un membre de la société.

Prochains évènements :

Mercredi 31.01.2024	Loto	Middes
Samedi 24.02.2024	Journée musicale	Ecole de Grolley (ouvert au public)
Dimanche 25.02.2024	Matinée musicale	Ecole de Grolley
Samedi 16.03.2023	Concert annuel	Salle de gymnastique Grolley
Dimanche 31.03.2024	Messe de Pâques	Eglise de Grolley
Vendredi 19.04.2024	Concert apéritif	Grolley Animé
Vendredi 03.05.2024	Concert du YHB	Grolley Animé
Samedi 25.05.2023	Giron de la Sarine	Marly (programme sur le site de la fête)
Dimanche 26.05.2024	Giron de la Sarine	Marly (programme sur le site de la fête)
Jeudi 30.05.2024 au dimanche 02.06.2024	Inauguration des nouveaux uniformes et bénédiction du nouveau drapeau	
Mercredi 12.06.2024	Audition de l'EMAG	Salle communale du Café de la Gare
Dimanche 23.06.2024	Patronale	Eglise de Grolley
	Pique-nique Avenir-EMAG	Lieu à confirmer
Samedi 29.06.2024	Sortie récréative de l'EMAG	Surprise



Service Aide aux proches

Service de relève et d'accompagnement à domicile

- Vous vous occupez régulièrement d'une personne âgée ou malade et avez besoin parfois d'être remplacé ?
- Vous viviez chez vous mais avez besoin de soutien ?

Une auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile, offre une présence rassurante et l'aide dans les activités de la vie quotidienne : habillage, aide pour l'hygiène, promenade et sorties, accompagnement chez le médecin, suivi des médicaments, aide pratique au domicile, tâches administratives.

Nous intervenons régulièrement ou ponctuellement selon vos besoins, entre 3 et 8h par jour.

Repas accompagnés

- Vous avez besoin d'aide et de compagnie pour les repas ?
- Votre parent ne mange plus ou mal et vous vous faites du souci ?

Un-e auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile dans toutes les étapes du repas : définir le menu, faire les courses, gérer les réserves, cuisiner et manger ensemble, aider pour la prise alimentaire et passer un moment convivial ensemble !

Bons de 3h gratuites

Vous voulez tester nos services sans vous engager ? Profitez de nos 3h gratuites !

Bon à savoir

Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel et de la fortune. Remboursés par les prestations complémentaires et dans certains cas par les assurances maladies complémentaires

Renseignements et demandes

Tél. : 026 347 39 79 du lundi au vendredi de 07h30-11h30

Croix-Rouge fribourgeoise, Rue G.-Techtermann 2, 1700 Fribourg

aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



Si vous préférez être contacté, retournez-nous le bon ci-dessous dûment rempli par courrier ou par e-mail.



— BON —
3 HEURES
GRATUITES

POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE

1 bon par famille

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Adresse :

.....

NPA et Lieu :

E-mail :



PRO SENECTUTE

PLUS FORTS ENSEMBLE

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ? Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Pro Senectute remplit votre déclaration d'impôt avec l'aide d'un(e) bénévole compétents et discrets.

Pour qui ?

Personnes dès 60 ans avec une déclaration d'impôt simple

Où ?

Dans un de nos locaux : Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg.

Nous nous déplaçons aussi à domicile (CHF 20.00 supplémentaires sont alors facturés)

Quand ?

Dès le 15.01.2024 – 30.04.2024

Combien ?

CHF 65.00 pour 1 heure maximum + CHF 20.00 pour chaque 30 minutes supplémentaires.

Renseignements et prise de rendez-vous

Tél. : 026 347 12 40

du lundi au vendredi

08h30 – 11h30

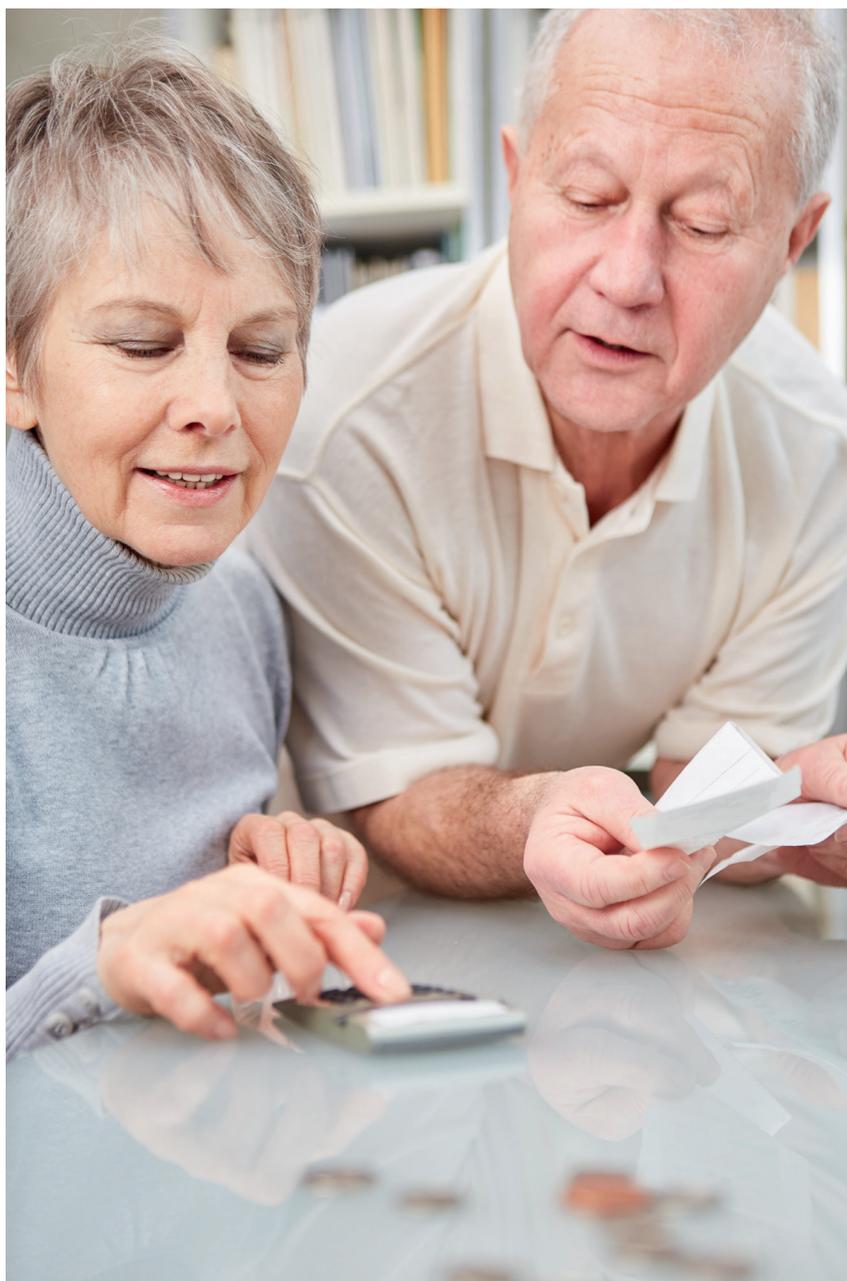
13h30 – 16h30

Pro Senectute Fribourg

Passage du Cardinal 18

1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch







La forêt souffre face aux sécheresses et canicules à répétition

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Un écosystème forestier fragile et fatigué

La répétition d'événements climatiques extrêmes telles que sécheresses et canicules affaiblissent durablement l'écosystème forestier. Depuis la canicule de 2003, la hausse des températures est combinée à un déficit hydrique récurrent en période de végétation, moment crucial et vital pour la forêt. L'évolution de l'écart toujours plus important entre la courbe des températures et celle des précipitations est inquiétante (voir graphique ci-dessous). A ce rythme, la forêt risque de souffrir passablement dans un avenir plus proche que prévu par les scientifiques. La récurrence des extrêmes climatiques est une réelle menace. La forêt survivra certes, mais pourra-t-elle encore nous fournir à l'avenir tous les services écosystémiques dont nous dépendons ?

Hêtres majestueux en perte de vie

Nous constatons déjà le dépérissement de certaines espèces en plaine, notamment le hêtre, l'épicéa mais aussi le sapin blanc. Le dernier automne très pluvieux permettra à la forêt de reprendre ce printemps dans de bonnes conditions hydriques, les nappes phréatiques étant pleines. Malgré cela, il n'est pas sûr que tous les arbres ayant souffert du manque d'eau en 2023 « se réveilleront » ce printemps, notamment les hêtres majestueux.

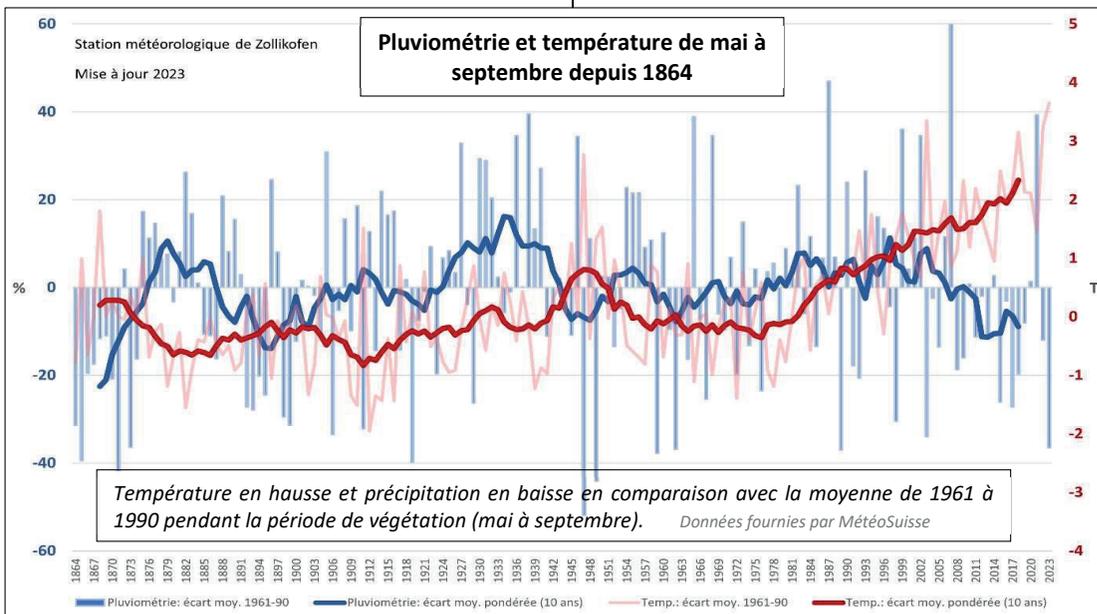


Feuillage roussi par la sécheresse sur de vieux hêtres

Promenade en forêt et risque de chutes de branches

Le déclin des hêtres mais aussi d'autres essences qui souffrent, tels que les frênes décimés par un champignon d'origine asiatique, impliquent un risque accru de chutes de branches et d'arbres. Il est dès lors conseillé d'observer une certaine prudence lors de sorties forestières.

Le climat se complique et entraînera son lot de misères, à nous d'entreprendre un nécessaire changement...



Les hêtres, qui reprendront vie, présenteront souvent d'importants dégâts en couronne avec de nombreuses branches sèches. Leur avenir est compromis et selon les dernières observations scientifiques, il n'est pas rare qu'ils dépérissent complètement après quelques années.

Le clic utile : www.wsl.ch/fr/foret/forets-et-changements-climatiques/foret-et-secheresse/

Hauterive, janvier 2024

Frédéric Schneider, Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement
Service des forêts et de la nature

Commune de Grolley



Horaires d'ouverture

Administration communale

	Horaires normaux		Horaires d'été du 10.7 au 18.08.2024	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 à 11h00	13h30 à 18h00	Lundi	8h00 à 11h00 Fermé
Mardi	7h30 à 11h00	Fermé*	Mardi	8h00 à 11h00 Fermé
Mercredi	8h00 à 11h00	Fermé*	Mercredi	8h00 à 11h00 Fermé
Jeudi	7h30 à 11h00	13h30 à 18h00	Jeudi	8h00 à 11h00 Fermé
Vendredi	Fermé*	Fermé	Vendredi	Fermé Fermé

*permanence téléphonique de 8h00 à 11h00 ou 14h00 à 16h00

Ces horaires ne vous conviennent pas ? Fixez un rendez-vous en nous contactant au 026 476 03 60
Veille de fête l'administration ferme à 16h00

Jours fériés et chômés :

- vendredi **29 mars** 2024 • lundi **1^{er} avril** 2024 • mercredi **1^{er} mai** 2024 • jeudi **9 mai** 2024
- lundi **20 mai** 2024 • jeudi **30 mai** 2024 • jeudi **1^{er} août** 2024 • jeudi **15 août** 2024
- vendredi **1^{er} novembre** 2024 • dimanche **8 décembre** 2024 • mercredi et jeudi **25 et 26 décembre** 2024

Grande déchèterie

Mercredi 14h30 – 18h00 (horaire d'hiver)

du 29.10.2023 au 30.03.2024

du 27.10.2024 au 31.12.2024

Mercredi 15h30 – 19h00 (horaire d'été)

du 31.03.2024 au 26.10.2024

Samedi 09h00 – 12h00

Une application est disponible pour smartphone MEMODéchets,
vous y trouvez toutes les informations utiles pour
l'élimination de vos déchets ordinaires ou spéciaux.



Cette publication est imprimée en Suisse chez media f imprimerie SA

